

Evaluation du cursus « Instituteur-trice préscolaire » 2009-2010

RAPPORT FINAL DE SYNTHÈSE Haute Ecole Charlemagne

Comité des experts :
M. Jean-Robert POULIN, président,
Mme Sylvie DESIRE, Mme Marie-Françoise GILLET
et Mme Michelle JANSSEN, experts.

11 JUIN 2010

Introduction

Le comité des experts, mandaté par l'AEQES, a procédé à la visite de la section préscolaire de cet établissement les 17 et 18 décembre 2009. Le présent rapport rend compte des conclusions auxquelles sont parvenus les experts après la lecture du rapport d'autoévaluation rédigé par l'entité et à l'issue de leurs auditions et des observations qu'ils ont pu faire *in situ*.

Tout d'abord, les experts tiennent à souligner la parfaite coopération des autorités académiques concernées à cette étape du processus d'évaluation externe. Ils désirent aussi remercier les enseignants, les étudiants, anciens et actuels, les membres du personnel administratif et technique ainsi que les employeurs qui ont participé aux entrevues et qui ont témoigné avec rigueur et éthique de leur expérience. Les experts ont donc pu travailler dans les meilleures conditions possibles de confort matériel et de liberté intellectuelle.

Le présent rapport préliminaire passe en revue, en regard des chapitres qui suivent, les points forts et les points d'amélioration que les experts ont cru pouvoir identifier ; il reprend également les recommandations que les experts ont formulées. Il se conclut par un tableau de synthèse reprenant l'essentiel de ces informations.

Présentation de l'institution

La Haute Ecole Charlemagne est organisée par le réseau de la Communauté française. Elle comporte cinq catégories réparties sur sept sites : les catégories pédagogique et économique à Huy, Verviers et Liège-Rivageois, la catégorie agronomique à Huy et Gembloux et les catégories technique et paramédicale sur le site du Sart Tilman.

La section préscolaire de la catégorie pédagogique est implantée sur le seul site de Liège-Rivageois. Elle côtoie, sur ce même site, les « Educateurs spécialisés », les « Instituteurs-trices primaires », les « Agrégés de l'enseignement secondaire inférieur » (AESI), les « Bacheliers en Tourisme », les « Bachelier en Gestion des transports et logistique d'entreprise » ainsi que les « Bachelier en Immobilier ».

Gestion de la qualité dans l'institution et dans l'entité

- 1 Au niveau de l'institution, une cellule « Charlemagne Qualité » est installée avec l'octroi de deux équivalents temps-plein ainsi que la création de cellules de suivi et la mise en place d'outils de recueil de données.
- 2 Au niveau de la section préscolaire, le comité des experts relève l'engagement de la direction et de la coordonnatrice de diffuser le rapport d'autoévaluation auprès des enseignants via l'organisation de séances plénières. Il regrette cependant la faible diffusion de ce rapport auprès des étudiants de la section ainsi que la faible implication de l'ensemble des acteurs dans une démarche de suivi. En effet, après un travail conséquent d'autoévaluation, l'organisation semble avoir rencontré des difficultés à mesurer les effets de la démarche.

Ces constats amènent le comité des experts à se questionner sur la concertation effective entre la démarche institutionnelle mise en place et celle de l'entité.

Dans ce contexte, le comité des experts invite la section, en collaboration avec la HE, à communiquer largement sur la démarche auprès de toutes les parties prenantes afin de les intégrer au suivi, en les considérant comme des partenaires incontournables de la formation. Il invite également la Haute Ecole (HE), la catégorie et la section à se donner un plan stratégique et à mettre en place des mécanismes qui garantissent la pérennité de la démarche notamment en veillant à favoriser à plus ou moins long terme des progrès en lien avec les points à améliorer. Enfin, le comité des experts recommande à la HE de continuer les initiatives entreprises et d'améliorer les outils diagnostics déjà mis en place afin de recueillir davantage d'informations objectives pour permettre les prises de conscience et orienter les prises de décision.

Partenariats institutionnels

Les collaborations privilégiées avec l'Université de Liège (Ulg) via l'Académie Wallonie-Europe sont à pointer. Le comité des experts souligne également la présence de certains partenariats avec les milieux de l'art et de la culture.

Cependant, outre les conventions décrétales établies avec les écoles fondamentales de la région, le comité des experts regrette que la HE n'ait pas établi de partenariats formels avec le terrain, partenariats reposant sur des bases solides et sur des rencontres et collaborations régulières. Il tient à souligner l'importance et l'urgence d'établir de telles collaborations et recommande, pour ce faire, la création d'un comité de travail chargé de se pencher sur la question.

Participation étudiante aux instances

Au niveau de la section préscolaire, une faible participation des étudiants au sein des organes décisionnels a été clairement identifiée, malgré le fait que le cadre institutionnel prévoit cette participation. Ce phénomène n'est pas spécifique à cette HE. Dans ce contexte et afin de favoriser une implication étudiante nécessaire et formative, le comité des experts recommande à la section, en concertation avec la HE, de mettre en place des mesures pour valoriser la participation soutenue et active de l'étudiant au sein de ces instances. La HE et la section pourraient, par exemple, prévoir un horaire de réunion qui tienne compte des contraintes de cours des étudiants ou permettre à ces derniers d'avoir un retour formel sur les décisions prises au sein de ces instances. Une autre alternative pourrait être d'accorder certains crédits (ECTS¹) à la participation active des étudiants ou, dans une tout autre perspective, de leur confier la responsabilité d'un budget.

¹ Système Européen de Transfert et d'Accumulation de Crédits

CHAP 2 : Les programmes d'études

En préambule, le comité des experts tient à préciser qu'il est bien conscient que la formation des Instituteurs et Régents est définie par le décret du Gouvernement de la Communauté française du 12 décembre 2000. La Communauté française y détermine notamment les treize compétences qui doivent être développées par l'étudiant dans le cadre de sa formation, en référence au « décret-mission » (1997).

Conformément au modèle déterminé par le Gouvernement, une grille horaire spécifique est établie par année par les HE. En plus de cette grille commune à chaque HE, toutes disposent d'un volume de 120 heures qu'elles attribuent en toute autonomie à des activités d'enseignement, suivant les besoins estimés de l'équipe.

Le comité des experts a été informé que des travaux étaient actuellement en cours au sein du Conseil général des Hautes Écoles sur la thématique des référentiels de compétences.

Le comité des experts reviendra sur ces thématiques au travers de son état des lieux de la formation en Communauté française.

Objectifs généraux et spécifiques de la formation

- 1 A travers les différents entretiens, le comité des experts a perçu une prise en compte des compétences du futur enseignant dans la formation ainsi qu'un niveau de conscientisation des différents acteurs sur ce point. Les treize compétences et les sept axes de formation semblent connus des étudiants, entre autres via le contrat de cours ainsi qu'à travers le cours d' « identité de l'enseignant ». Il est également à noter que l'étudiant a l'obligation de travailler son portfolio en fonction de ces treize compétences. De plus, l'on retrouve des références explicites aux compétences dans la fiche d'évaluation didactique des stages. Cependant, le comité des experts constate qu'il y a peu de références explicites aux compétences professionnelles du futur enseignant dans une grande partie des documents de nature pédagogique, notamment dans les syllabi. Dans ce contexte, le comité des experts ne peut que recommander à la section de rendre plus explicites les références aux compétences dans tous les documents diffusés au long de la formation.
- 2 Au niveau de la procédure de conception des programmes, le comité des experts note un respect du décret précité sur la base de la grille horaire minimale. Cependant, en ce qui a trait aux approches pédagogiques, le travail coopératif semble peu développé au sein du corps professoral. Le comité des experts recommande dès lors à la section de développer des formules pédagogiques qui pourraient avoir un effet modélisant et qui encourageraient le travail en équipe ainsi que l'interdisciplinarité au sein de la formation.

Programme(s)

- 1 L'évaluation des enseignements semble être formalisée au niveau des Ateliers de Formation Pratique (AFP). Pour les autres enseignements, l'évaluation est faite de manière plus sporadique, le plus souvent à partir de fiches d'évaluation proposées par les enseignants. Le comité des experts a pu noter à ce niveau un manque de formalisation au niveau institutionnel. Dès lors, la HE pourrait, si ce n'est déjà le cas, se pencher sur la question et mettre en place une politique formelle et institutionnelle d'évaluation des enseignements.

[Droit de réponse de l'établissement](#)

- 2 En ce qui a trait au lien recherche-enseignement/monde professionnel-enseignement, le comité des experts tient à rappeler l'absence de liens formels et d'activités de recherche impliquant la HE et les milieux scolaires. Le comité des experts encourage l'institution à créer, de concert avec le terrain, des conditions favorables à l'éclosion de la recherche et, tout particulièrement de la recherche-action, compte tenu des impacts très positifs souvent observés de ce type de recherche sur les pratiques des enseignants ainsi que sur la formation des étudiants.

Une autre initiative pour intensifier ces liens serait de développer des stratégies qui permettraient des relations soutenues entre la formation et le monde professionnel, comme, par exemple, le fait d'aider les milieux scolaires à s'inscrire dans la logique des compétences.

- 3 L'apprentissage vers l'autonomie et plus particulièrement le travail de préparation autour du travail de fin d'études (TFE) semblent bien encadrés avec le soutien des cours de démarche scientifique. Cependant, le comité des experts observe que les consignes du TFE ne se réfèrent pas ou très peu aux treize compétences décrétales. Il note également l'absence d'une grille commune d'évaluation pour cet exercice. Enfin, l'accompagnement de l'étudiant dans le cadre de ce travail ne semble pas être régi par des règles formelles (tant au niveau du choix du TFE que de l'encadrement). Une piste complémentaire pourrait être la réalisation d'un TFE sous la forme d'un projet de recherche-action en lien direct avec le terrain.
- 4 Contrairement à celle du TFE, la grille d'évaluation de stage a été révisée en fonction des treize compétences. Cette bonne pratique est à pointer et aurait intérêt à être étendue. De manière générale, le comité des experts note une bonne organisation au niveau des stages. Sont à souligner :
 - l'organisation de réunions avec les parents des élèves avant le début du stage de troisième année
 - la diversité des lieux de stage toute au long de la formation (discrimination positive, cotitulariat, enseignement spécialisé)
 - l'existence d'une personne de référence pour les stages durant l'année
 - le choix du lieu de stage laissé à l'appréciation de l'étudiant
- 5 Le comité des experts tient toutefois à revenir sur l'absence de moments de concertation entre la HE et les lieux de stage et recommande l'organisation de moments privilégiés entre l'entité et les maîtres de stage dans un but d'information et de formation mutuelle. La HE devrait jouer un rôle dans la formation continuée afin de permettre une bonne intégration de la logique par compétences sur le terrain. Elle pourrait également réfléchir à la création d'un comité composé de représentants de la section et de représentants des écoles fondamentales afin d'établir un ensemble de modalités et de règles concernant la réalisation des stages. Par exemple, en ce qui a trait au choix du lieu de stage, pourquoi ne pas laisser une liberté de choix à l'étudiant mais en l'accompagnant sur le plan organisationnel ? L'étudiant pourrait par exemple sélectionner son lieu de stage sur la base d'une liste pré-établie.
- 6 L'apprentissage autonome semble être encouragé au sein de la section entre autres :
 - lors du choix des stages et ;
 - via la réalisation d'un portfolio témoignant du cheminement professionnel de l'étudiant tout au long de sa formation (en lien avec les treize compétences).Le comité des experts regrette cependant le peu d'accompagnement de l'étudiant dans la réalisation et l'actualisation de ce portfolio. Ne serait-il pas judicieux de mettre en place un dispositif afin d'assurer le suivi de l'évolution des compétences tout au long de la formation ?
- 7 Au niveau de l'évaluation des étudiants, le comité des experts note que les critères et les objectifs des évaluations sont précisés en début d'année via la signature d'un contrat. Toutefois, dans certains cas, il semblerait que ce contrat ne soit pas respecté dans son intégralité.

Information et communication

De manière générale, les étudiants semblent satisfaits de l'information diffusée lors des journées portes-ouvertes. Cependant, selon ces derniers, la communication semble insuffisamment organisée à l'intérieur de la section (au niveau des critères d'évaluation des étudiants, de la démarche qualité, entre les différentes instances institutionnelles, etc.). Compte tenu de la taille de la section et de l'implantation, le comité des experts pense qu'il serait pertinent d'accorder une plus grande importance à la cohérence de la communication interne et externe.

Accueil et intégration des étudiants

Les étudiants semblent être satisfaits de l'accueil qui leur est délivré en début de formation. Ils soulignent la bonne organisation de la journée portes-ouvertes qui leur permet de collecter des informations essentiellement au bon déroulement de leur séjour au sein de la HE (diffusion de documents pratiques, Projet Pédagogique Social et Culturel (PPSC), etc.).

Le comité des experts note également la mise sur pied d'un système de parrainage. Toutefois, ce nouveau système ne semble pas avoir retenu l'attention des étudiants. Compte tenu de l'importance de ce genre d'initiatives pour un accompagnement efficace des étudiants de première année, il serait pertinent de déceler les raisons de ce peu d'intérêt et de chercher à y remédier.

Suivi pédagogique

- 1 Le comité des experts a pu noter une nette préoccupation de la HE au niveau de l'aide à la réussite et, tout particulièrement, en matière de maîtrise de la langue française. Des plages horaires réservées à la remédiation ont été organisées par la cellule de promotion de la réussite mise en place en 2008. Cependant, selon certains étudiants, le travail de remédiation manque de contextualisation et, selon le comité des experts, la problématique de la maîtrise de la langue française semble être essentiellement la préoccupation des professeurs chargés de cet enseignement. Le comité des experts suggère dès lors que la remédiation soit contextualisée en étant directement associée à la réalisation de travaux écrits demandés dans le cadre de la formation. Dans cet objectif, la mise en place d'un dispositif favorisant la concertation entre les professeurs autour du développement des compétences liées à la communication écrite paraît souhaitable.
Le comité des experts attire également l'attention de la HE sur le faible taux de fréquentation des séances de remédiation pour cause d'horaire inadéquat. Il serait peut-être pertinent de développer un ensemble de stratégies visant à sensibiliser les étudiants à l'importance de la maîtrise de la langue, à l'analyse de leurs faiblesses et à l'utilité d'une remédiation pour pallier leurs manquements.
- 2 Au niveau des points d'amélioration, le comité des experts pointe le manque d'appropriation par les étudiants de la notion de crédits ECTS. Il s'avère pourtant essentiel que les étudiants saisissent bien cette notion compte tenu de son importance dans le cadre leur formation. La Haute École est donc invitée à se doter de différents outils de communication destinés à informer adéquatement les étudiants sur ces notions dès leur première année de formation.

Aide à l'insertion professionnelle fournie par l'établissement

Suite aux différents entretiens, les étudiants ont évoqué positivement le choix du lieu de stage qui leur permet d'établir un premier contact avec un employeur potentiel. Suite à ce constat, le comité des experts rappelle à la section l'importance d'accompagner les étudiants de manière à les amener à faire un choix éclairé concernant leur stage.

Conditions de vie et d'étude

Les étudiants ont démontré une satisfaction générale tant au niveau des locaux, que de l'ambiance de travail et que des facilités matérielles mises à leur disposition. Le comité des experts note également la présence d'une infrastructure adéquate pour les étudiants à mobilité réduite.

Toutefois, les bémols se situent :

- au niveau de la charge de travail (trop importante) ;
- de la bibliothèque qui, selon le comité, ne correspond pas aux besoins des étudiants (éclairages, dispositions, ouvrages de référence, convivialité, etc.) et n'invite pas à la fréquentation.

Compte tenu de ce qui précède, le comité des experts recommande à la section de se pencher sur ce problème de surcharge de travail en tenant compte des contraintes décrétales et d'inviter la direction à accompagner les personnes responsables de la bibliothèque dans une démarche inter-partenaire et dynamique visant l'amélioration des collections et du cadre général afin de transformer la bibliothèque en un « carrefour d'échanges ».

Gestion des ressources humaines

Le comité des experts a pu noter une grande implication du corps enseignant dans la formation. Toutefois, le comité des experts perçoit un manque de concertation entre les enseignants de la section, certainement par manque de temps. En effet, de manière générale, le corps professoral semble assumer des tâches qui ne sont pas comptabilisées dans leur charge horaire. Le comité des experts recommande à la section et à la HE d'inclure des moments de concertation dans la charge horaire des enseignants afin de favoriser les échanges et les collaborations à l'intérieur de la section. En parallèle, il serait également essentiel de mettre à plat les charges de travail de chacun afin de clarifier les attributions et de revoir périodiquement la distribution des tâches.

Ressources et équipements

Au niveau des ressources matérielles, le comité des experts note :

- la présence de salles de classe trop exigües ;
- le peu de demande d'achat de livres par les professeurs auprès de la bibliothèque.

Le comité des experts recommande de repenser la distribution des locaux de cours au sein de la catégorie et invite les responsables de la bibliothèque à rencontrer individuellement les professeurs une fois par an afin d'élargir l'éventail des ouvrages de référence en lien avec chacun de leurs cours.

Recherche

Le comité des experts rappelle l'existence de certains partenariats avec le milieu universitaire. Il pointe également la mise en place d'un « compagnonnage réflexif » grâce à l'implication de stagiaires en Master en Sciences de l'Education de l'Université de Liège.

Le comité des experts encourage la section à continuer ces initiatives et à augmenter les collaborations avec le milieu universitaire en matière de recherche en identifiant des stratégies originales.

Services à la collectivité

L'on note que les étudiants participent fréquemment à des activités organisées par les écoles fondamentales de la Communauté française.

Malgré quelques initiatives pertinentes, le comité des experts pointe l'absence d'une politique structurée en matière de service à la collectivité. Il pourrait être intéressant de mettre sur pied un comité des experts réunissant des professeurs de la Haute École et des représentants des milieux d'éducation préscolaire dont le mandat serait d'élaborer une politique de service à la société et d'identifier des stratégies visant à favoriser une plus grande implication de la Haute École dans ce domaine.

Relations nationales et internationales

Le comité des experts note enfin positivement la présence de la Charte Erasmus au sein de la HE. Il s'interroge toutefois quant à l'intérêt porté aux échanges de type Erasmus au sein de la section. Il semble que le manque de motivation des étudiants et le peu de départ à l'étranger aille de pair avec la faible communication de la HE sur le sujet. Le comité des experts recommande à cette dernière de saisir l'opportunité qu'offre cette Charte pour favoriser la mobilité tant des étudiants que des enseignants non seulement dans le cadre d'Erasmus mais également dans le cadre des stages à l'étranger.

² Entité responsable de la gestion des programmes d'études évalués

Opportunités et Risques

Le comité des experts note comme opportunité, l'appartenance de la HE à l'Académie Wallonie-Europe qui constitue une occasion supplémentaire de collaborations et d'échanges.

Le comité des experts relève également la présence à Liège de trois HE formant les instituteurs-trices préscolaire. De plus, le comité des experts souligne comme risques la dévalorisation de l'image de la profession et le niveau hétérogène de formation des étudiants entrants.

Plan d'action

Les recommandations formulées par le comité tout au long de ce rapport vont dans le sens de, et/ou complètent, les objectifs stratégiques identifiés par la section préscolaire. Le comité invite la HE et sa section préscolaire à les opérationnaliser et à les inscrire dans un échéancier.

EN SYNTHÈSE

Points forts	Points d'amélioration
<ul style="list-style-type: none"> - Démarche qualité : création de cellules de suivi au niveau de la HE - Connaissance formelle par les étudiants des 13 compétences et des 7 axes - TFE : bonne préparation en amont - Stages : bonne préparation, choix du lieu de stage laissé à l'appréciation de l'étudiant et grille d'évaluation calibrée en fonction des compétences - Réalisation d'un portfolio témoignant du cheminement professionnel de l'étudiant - Plages horaires réservées à la remédiation (cellule de promotion de la réussite mise en place en 2008) 	<ul style="list-style-type: none"> - Démarche qualité : faible articulation démarche institutionnelle/section - Quelle stratégie institutionnelle en matière d'évaluation des enseignements ? <u>Droit de réponse de l'établissement</u> - Peu de références explicites aux compétences dans une grande partie des documents de nature pédagogique (hormis stages) - Absence d'une grille commune d'évaluation pour les TFE - Peu de moments de concertation entre l'entité et les lieux de stage - Remédiation : activités non-contextualisées, faible fréquentation étudiante

Opportunités	Risques
<ul style="list-style-type: none"> - Appartenance à l'Académie Wallonie-Europe - Trois HE dispensant la formation d'instituteur (-trice) préscolaire à Liège 	<ul style="list-style-type: none"> - Dévalorisation de l'image de l'enseignant préscolaire et hétérogénéité du niveau de formation des étudiants entrants - Trois HE dispensant la formation d'instituteur (-trice) préscolaire à Liège

Recommandations
<ul style="list-style-type: none"> - Démarche qualité : continuer les actions amorcées, lier les démarches institutionnelles/section, prioriser les actions et mettre en place des indicateurs de suivi - Introduire dans les supports pédagogiques des références explicites aux compétences - Développer des activités d'enseignement encourageant le travail en équipe ainsi que l'interdisciplinarité (effet modélisant) - Mettre en place une politique institutionnelle d'évaluation des enseignements <u>Droit de réponse de l'établissement</u> - Créer, de concert avec le milieu scolaire, des conditions favorables à des projets de recherche-action - Organiser des moments de concertation privilégiés entre la section et les maîtres de stage (information et formation mutuelles) - Développer des stratégies en matière de remédiation : sensibiliser les étudiants et contextualiser les activités - Amener les étudiants à faire un choix éclairé de leurs lieux de stage - Renforcer la politique de service à la collectivité - Favoriser la mobilité des étudiants et des enseignants dans le cadre d'Erasmus et dans le cadre des stages à l'étranger

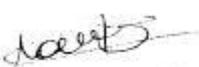
Droit de réponse de l'établissement évalué

La Haute École Charlemagne tient particulièrement à souligner le sérieux et le professionnalisme des travaux du comité des Experts.

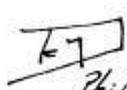
L'établissement ne souhaite pas formuler d'observations de fond

Page	Chap.	Point ¹	Observation de fond
5	2	Programme (1)	Afin d'élaborer le rapport d'autoévaluation relatif à l'année de référence, la Haute École Charlemagne a mis en place une procédure d' évaluation de la formation . Tous les étudiants du cursus ont été interrogés par questionnaires. Lors de l'année scolaire 2009-2010, des évaluations formelles des enseignements par les étudiants de 1 ^{er} année ont été effectuées conformément au décret « aide à la réussite ». Cette démarche a exigé l'élaboration d'outils efficaces et performants (modes de questionnement, modes de passations, analyse, communication des résultats, exploitation, etc.). Ceux-ci contribuent à une démarche formelle et généralisée d' évaluations des enseignements par les étudiants. Celle-ci constitue un élément incontournable de la démarche qualité dans laquelle s'inscrit la Haute École.
12	Synthèse	Points d'amélioration	
12	Synthèse	recommandations	

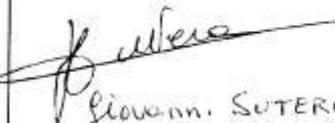
Nom et signature du Directeur(-trice)-Président(e)


C. NATILLAGE

Nom et signature du (de la) coordonnateur(-trice) de l'autoévaluation


Philippe Delannoy

Nom et signature du Directeur(-trice) de catégorie


Giovanni SUTERA

¹ Mentionner la rubrique (force, point d'amélioration ou recommandation) suivie du numéro précédant le paragraphe.